



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : POINT D'INFORMATION**Évaluation à mi-parcours de la Convention Intercommunale des Attributions (CIA)**

La Convention Intercommunale des Attributions (CIA) constitue le cadre structurant de la politique intercommunale d'attribution des logements à loyer modéré à l'échelle de Dijon métropole.

Une évaluation à mi-parcours de son plan d'actions a été conduite en 2025-2026, dans une démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs concernés (État, communes, bailleurs sociaux, partenaires). Elle vise à dresser un bilan de la mise en œuvre de la politique d'attribution, à identifier les enjeux d'évolution et à proposer des orientations opérationnelles pour la poursuite de la stratégie intercommunale.

La présente communication s'accompagne, en annexe, d'un document visant à partager, de manière synthétique, les principaux enseignements de l'évaluation à mi-parcours de la Conférence Intercommunale du Logement (CIA) de Dijon métropole, ainsi que les recommandations opérationnelles qui en découlent. Ce document a pour objectif :

- D'offrir aux partenaires et aux élus une lecture rapide des constats et des enjeux ;
- De poser les bases des actions à engager pour la poursuite et l'adaptation de la politique intercommunale d'attribution des logements locatifs sociaux.

Les principaux enseignements mettent en évidence un parc social conséquent, composé de 26 634 logements en 2024, majoritairement collectifs et concentrant 31 % de son offre en quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce parc se caractérise toutefois par une baisse de la mobilité résidentielle, qui limite les possibilités d'attribution et ralentit les parcours résidentiels.

Dans le même temps, la pression de la demande continue de s'accroître. Le territoire comptait, au 31 décembre 2024, 11 754 demandes pour 2 487 attributions, soit près de 5 demandes pour une attribution. Cette tension est encore plus marquée sur les mutations internes au parc.

Le profil des demandeurs confirme la prépondérance de ménages modestes, composés pour près de la moitié de personnes seules et pour une part importante de familles, notamment monoparentales. Les demandes sont largement motivées par des situations de logement inadapté, trop petit ou trop coûteux.

Si les résultats apparaissent globalement satisfaisants en matière d'accès au logement des publics prioritaires, plusieurs difficultés persistent : complexité de certaines situations, fluidité insuffisante des mutations, et marges de progression dans la fiabilité et le partage des données.

Au regard de ces constats, la poursuite de la CIA s'organise autour de quatre axes complémentaires :

- mieux fluidifier les parcours résidentiels, notamment pour les publics prioritaires, en renforçant le travail partenarial et les outils favorisant les mutations ;
- poursuivre le rééquilibrage du peuplement dans les quartiers prioritaires, en renforçant leur attractivité et en diversifiant les profils accueillis ;
- favoriser la mixité sociale à l'échelle de l'ensemble du territoire, en développant une offre abordable hors QPV et en améliorant l'accompagnement des ménages ;
- consolider le pilotage de la stratégie intercommunale, en améliorant la qualité des données, les outils de suivi et la gouvernance partenariale.

La mise en œuvre de ces orientations reposera sur la poursuite du travail engagé avec les partenaires, la déclinaison opérationnelle des actions dans le cadre d'ateliers dédiés, et une implication renforcée des élus dans le suivi et l'arbitrage des priorités.